St Bonnet de Chavagne

N° 56

3 eme trimestre 2017

Le Petit Chavanais

http://www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public :
Lundi : 16h à 18h
Mardi : 16h à 18h
Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 16h à 18h

Mairie :
Tél. : 04 76 38 50 68
Fax : 04 76 38 11 43
Email :
mairie.st.bonnet.chavagne@wanadoo.fr

Service technique :
Dominique DUPUIS 06 89 88 25 35

Ecole St Bonnet : 04 76 38 04 62
Service Périscolaire : 04 76 36 0133
Ecole Montagne : 04 76 36 45 67

Communauté de Communes :
04 76 38 45 48
Syndicat Intercommunal des Eaux:
Pour toutes questions contactez le:
04 76 38 50 68.
Numéro d'astreinte SIE:
06 44 26 34 18

La mairie sera fermée pour congés du mercredi 25 octobre au mercredi 1 novembre et du lundi 25 décembre au mercredi 03 janvier 2018 .

Edito

Cet été, l'école a mobilisé toute notre attention pour s'adapter à la nouvelle donne gouvernementale. Si l'enseignement relève toujours et uniquement de la compétence de l'État concernant l'emploi des maîtres et la pédagogie dispensée, les communes assurent les moyens mis à disposition de l'Éducation Nationale et porte la gestion de la vie scolaire et périscolaire. C'est une lourde responsabilité dont la charge n'a cessé de croître ces dernières années dans un encadrement réglementaire de plus en plus contraignant.

La réforme 2013 sur les rythmes scolaires n'avait enchanté personne… C'est le moins que nous puissions dire ! Aussi, la possibilité de revenir sur cette organisation imposée d'en haut est vite apparue comme une opportunité pour redonner de la lisibilité dans notre organisation, entre l'école et le périscolaire notamment. Clarté aussi et surtout pour les enfants qui retrouvent des repères identiques durant les quatre jours de la semaine.

À la rentrée 2017, nous sommes 159 communes à avoir fait ce choix sur les 435 communes iséroises qui comptent une ou plusieurs écoles. Soit : 37% des communes qui vont revenir à la semaine sans classe le mercredi matin. Mais seulement 22% des élèves sont concernés en l'Isère. Comme au plan national, il s'agit de communes plutôt rurales, les grandes collectivités iséroises plus urbaines ont buté sur le délai trop court pour envisager un tel bouleversement d'organisation. Ces dernières ayant souvent recruté du personnel dédié aux « TAP » (Temps d'Activité Périscolaire) ou passé convention avec des associations.

Rendez-vous à la rentrée 2018 : combien de communes seront encore à la semaine de 9 demi-journées avec TAP ?

Robert Pinet
Maire

Cimetière : Lancement de la procédure de reprise des concessions à l'abandon.

Cet avis annonce qu'un procès-verbal sera dressé le 24 octobre afin de recenser les tombes en état d'abandon.

Par la suite, le PV de constat sera affiché en mairie et au cimetière selon la forme et la durée imposées par la loi. Des affichettes seront également apposées sur chacune des tombes concernées pendant trois années consécutives.

Après ces trois années, un arrêté du maire prononcera la reprise des concessions pour lesquelles les familles ou ayants-droit ne se seront pas manifestés.

ACCA : Une nouvelle réserve

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 août 2017, la réserve de chasse change de secteurs à compter du 1 septembre 2017 .Elle se trouve dorénavant dans les quartiers du « Donger » et « du Fayet », secteurs en limite de Saint Hilaire du Rosier. Cette nouvelle réserve sera effective jusqu'en septembre 2022.

Vous pouvez retrouver cet arrêté préfectoral sur le site de la commune ainsi que la carte qui vous facilitera sa localisation. Toutes les informations concernant les dates d'ouverture , règlementation et autre questions sur les pratiques de la chasse sont disponibles dans l'onglet « Association « puis « ACCA ». La bonne pratique de sport passe par une organisation administrative lourde et des règles qui concernent la sécurité de tous chasseurs comme promeneurs.

En direct du conseil

30 juin

Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections des sénateurs : L'élection des 5 sénateurs pour l'Isère se déroulera le dimanche 24 septembre 2017 à la Préfecture. Les trois titulaires : Robert Pinet, Jean -Claude Darlet et Isabelle Cotte et les trois suppléants : Daniel Delaigue, Laurent Richard et Jean-Pierre Rose.

École : délibération pour modifier les temps scolaires et revenir à une semaine de quatre jours sans TAP .Projet d'acquisition de matériel informatique. Le plafond d'investissement est de 8000 euros par commune aidé à 50% par l'état.

8 septembre

Point sur la rentrée scolaire et sur le réaménagement du temps de travail des agents communaux notamment liés à l'arrêt des activités périscolaires.

Point sur le budget

Du côté de l'école

C'est 81 élèves qui ont pris le chemin de l'école pour cette rentrée 2017. Ils sont répartis en 4 classes. Sandrine Genest et Charlotte Monnet s'occuperont de 22 petits/moyens/grands. Delphine Dénarié reprend 18 CP/CE1 , Nathalie Bourroux 20 CE1/CM1 et Etienne Petitjean 21 CE2/CM2 .

Les élèves de Saint Bonnet auront les horaires suivants: 8h40/12h00 et 13h30/16h10. Ceux de Montagne feront 8h30/ 11h45 et 13h35/16h20. Les horaires de la garderie restent inchangés. Le choix de la semaine à 4 jours a été décidé en accord avec les parents d'élèves, les professeurs et la municipalité en juin. Durant l'été, des travaux et des aménagements ont été réalisés dans l'école de St Bonnet notamment le changement du lave-vaisselle de la cantine .

Vous pouvez consulter les menus des enfants directement sur le site internet de la commune dans l'onglet « portail famille » cliquez sur la rubrique « prestation » puis « nos derniers menus scolaires » et enfin sélectionnez le lieu puis la période voulue.

Bréves

Inscription sur la liste électorale.

Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale de la commune, **le faire avant le 31/12/2017**, et pour les jeunes français et françaises qui auront 18 ans au plus tard le 28/02/2018 ils seront inscrits d'office et seront informés par courrier sinon il faut qu'ils se manifestent avant le 31/12/2017 en Mairie. Pour toute inscription, veuillez-vous munir de votre pièce d'identité en cours de validité et une facture de moins de six mois (téléphone ou Edf).

C'est l'automne

L'été tire sa révérence, les températures baissent, la pluie et l'humidité font leur apparition. Les premières feuilles jaunissent , mais heureusement les premiers champignons s'épanouissent et les fruits secs commencent à tomber des arbres, c'est l'automne ! **Attention, ne ramassez pas les châtaignes et les noix sur les parcelles cultivées par des agriculteurs, ce sont les fruits de leur travail et il est interdit de prélever ces produits même s'ils sont au sol**. Ils seront récoltés pour être commercialisés. La cueillette de champignons et de châtaignes dans les sous-bois, est tolérée mais vous êtes toujours sur les terrains d'un propriétaire. « Ne confondons pas cueillettes et provisions ». Bonne saison !!!

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à : La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)

Rallye de la Noix samedi 25 octobre

Comme chaque année, le rallye passera pas nos routes qui seront donc fermées de 8h à 22 h. Mais vous pouvez demander une autorisation de passage entre les spéciales .Venez faire la démarche en mairie avant le mardi 24 octobre 18h.

Temps forts

En cette fin d'été, le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle vogue:
Plus de 78 doublettes et 36 triplettes se sont affrontées au cours du week-end,
286 repas ravioles ont été servis à nos convives qui ont pu admirer le beau feu d'artifice offert par la municipalité et finir la soirée sur la piste de danse avec la Machine à Danser.
Le dimanche, dix équipes se sont affrontées dans différents défis à la C... et la soirée s'est terminée par un barbecue.

Agenda

Commémoration du 11 novembre :
à St Bonnet de Chavagne à 10 h et à Montagne à 11 h

Etat civil

Du 25 juin au 25 septembre

Décès:

GILIBERT Henri décédé le 28 août.

MARTININGO Marie-Noëlle décédée le 03 septembre.

Suite à l'assemblée générale du Sou des Ecoles le 22 septembre, ont été élues :

Audrey David : Présidente,

Patricia Da Rocha : vice présidente,

Nancy Genin Lomier : trésorière,

Stacie Tomasi : trésorière adjointe,

Lucille Minarro :secrétaire,

Aurélia Prunelle : secrétaire adjointe,

L'équipe travaille sur l'élaboration d'un "p'tit journal du sou" pour transmettre différentes informations.

Une vente de chocolats de Noël ouverte à tous aura lieu en novembre, elle se fera par le biais des enfants qui seront amenés à vous solliciter. Le loto est reporté en février.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le Sou des écoles par mail : associationdusoudeseco-les@gmail.com ou sur les réseaux sociaux.

L'association Inibois à participé à la 28éme Foire au bois et aux métiers d'arts de Pont en Royans

Elle vous accueille les lundis et vendredis hors période de vacances scolaires au château de l'Arthaudière.

Venez créer vous-mêmes vos objets avec l'aide de personnes qualifiées et du matériel de qualité.

Photo du stand Initiation bois à Pont en Royans

Pour la fin de saison au château, la 3ème édition de ART'haudière a permis a plus de 150 visiteurs, tout au long de la journée, d'apprécier les œuvres de la quinzaine d'artistes qui s'étaient installés dans les jardins.

Dur été pour les jardins !
La chaleur, les attaques répétées de la pyrale du buis, et le manque de bénévoles pour assurer au mieux l'entretien des plates-bandes, les jardins n'étaient pas vraiment au meilleur de leur forme cet été. Et c'est regrettable et dommageable car ils sont l'un des atouts incontestables du site. Si nous souhaitons continuer à en profiter, une solution devra être envisagée pour les restructurer.
Et pourquoi pas une opération « adopte une plate-bande ». Quelques mètres , que les volontaires pourraient entretenir en fonction de leurs disponibilités. Ce travail de fourmi ne peut être efficace que si les fourmis sont nombreuses… et on sait ce dont elles sont capables.
Il en va de nous tous, chavanais, d'avoir à cœur d'essayer de maintenir ce patrimoine que nous avons la chance d'avoir sur notre commune.

Portrait d'un Chavanais ou la pirogue de la pointe de l'Arde

Yves Billaud à droite et son collègue Sébastien Legrand encadrent Pierre Filhole et François Escoffier les « inventeurs »

Yves BILLAUD habitant de notre village depuis les années 80 a contribué au sauvetage d'un vestige datant du 9ème siècle.

En 1989 Pierre FILHOLE et François ESCOFFIER deux plongeurs loisirs l'informent avoir découvert une pirogue de 5,60 m de long à 32m de fond dans le lac du Bourget. Avec son équipe Yves BILLAUD, ingénieur de recherche du département des recherches archéologiques subaquatiques et sous- marines (DRASSM) du Ministère de la culture et de la communication, la localise à 130m de la rive, sur une pente dans des eaux où la visibilité est très mauvaise (de l'ordre du mètre) et à une température de 7°c. En 2002,le Musée Savoisien lors de son réaménagement fait appel à Yves BILLAUD afin de lancer une opération d'extraction de manière à pouvoir exposer la pirogue au musée. Un sondage permet un relevé d'ensemble. Une étude et un prélèvement pour datation au carbone 14 sont réalisés. Il s'agit d'une pirogue datée entre 710 et 890,cette période s'inscrit dans le Haut Moyen Age; c'est là qu'apparaît pour la première fois le terme de « Sapaudia », qui évoluera pour désigner la Savoie. La zone du lac du Bourget est alors gouvernée par la dynastie mérovingienne avant d'être renversée en 751 par Pépin le Bref pour fonder la dynastie des Carolingiens.
Peu d'embarcations ont été trouvées dans les lacs alpins dans un si bel état de conservation, cette pirogue monoxyle, c'est à dire taillée dans un seul tronc de chêne (de 1 m 40 de diamètre) présente donc un grand intérêt historique et scientifique. Servait-elle de moyen de transport ou d'embarcation de pêche ? Elle a visiblement été abandonnée sur place après avoir été délestée de son chargement. Si la pirogue semble bien conservée au fond du lac, protégée des attaques d'insectes et des variations climatiques par la couche de vase et de craies lacustre qui l'ont recouverte pendant des siècles, il s'agit de la maintenir, voire de la consolider après extraction. son état est proche d'une éponge gorgée d'eau dont le séchage induirait une déformation irréversible. Il faut donc créer une structure sur mesure afin de la transporter sans risque. Mais ce travail est laborieux car à 32 m de profond et à 7°c , un plongeur ne peut rester que 30 min. La moindre vague, le moindre choc peut l'anéantir. Sa remise en état est assurée par ARC Nucléart, laboratoire de conservation restauration situé au CEA de Grenoble où elle à été transportée et où elle sera restaurée durant deux ans . Le traitement consiste à remplacer l'eau contenue dans le bois par de la résine liquide , durcie ensuite par rayonnement gamma.

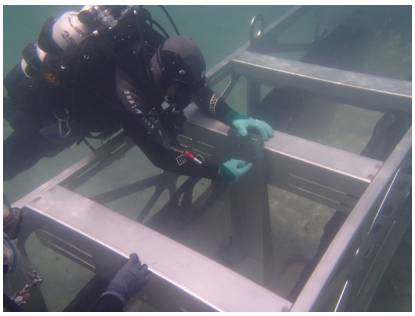

En 2019, la pirogue sera installée dans le musée Savoisien à Chambéry.

S'inscrire sur l'annuaire économique du site Internet de St Bonnet :
Vous exercez votre activité sur la commune et n'êtes pas présents sur l'annuaire économique ? Merci de contacter la mairie ou d'utiliser le formulaire d'inscription en ligne dans la rubrique économie de notre site Internet

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :

www.saint-bonnet-de-chavagne.fr

Retrouvez le Petit Chavanais au format numérique en rubrique « Vie Municipale »

Imprimeur : Mairie de St Bonnet de Chavagne Le Village 38840 St Bonnet de Chavagne - Directeur de publication : Pinet Robert
Rédacteurs : Elus municipaux, responsables d'associations, Directeur des écoles - Numéro ISSN Dépôt légal à parution